

Objectif Sages-femmes réclame une maison des naissances

Le groupe Objectif Sages-femmes demande l'implantation, à La Pocatière, d'un service de sages-femmes et d'une maison des naissances. L'organisme a recueilli plus de 1 000 signatures sur une pétition qui sera remise à la direction du Centre de santé et de services sociaux du Kamouraska.

Maurice Gagnon

Selon Marie-Claude Joannis, du groupe Objectif Sages-femmes, un sondage réalisé en 2005 à l'échelle du Québec démontre que 12 % des familles vont choisir cette approche si elle est offerte. À l'échelle régionale, elle évalue que 84 femmes, entre Montmagny et Rivière-du-Loup, accoucherait à la maison des naissances, ce qui permettrait l'embauche de trois sages-femmes.

« Nous demandons que la maison des naissances soit installée à La Pocatière parce que cette ville est au centre du territoire », ajoute Mme Joannis. Présentement, il n'existe aucun service organisé de sages-femmes entre Saint-Romuald et Mont-Joli.

Couverts par la Régie

Sage-femme à la maison des naissances Colette-Julien de Mont-Joli, Christine Saint-Onge explique que les services sont couverts par la Régie de l'assurance-maladie. « Les sages-femmes détiennent un baccalauréat et la pratique est régie par un ordre professionnel », dit-elle.

Selon Mme Saint-Onge, en cas de complication, la mère sera transférée vers un centre hospitalier. Dans un cas de grossesse normale, il est très rare que ce genre de problème survienne, dit-elle. D'ailleurs, ajoute Mme Saint-Onge, une sage-femme n'accepte pas de prendre en charge une grossesse à risque.

Une question de choix

« Ce que l'on veut, c'est que les femmes aient le choix, celui d'être suivies par un médecin et d'accoucher en milieu hospitalier, ou d'être suivies durant la grossesse par une sage-femme et d'accoucher à la maison ou dans une maison des naissances », souligne Christine Saint-Onge.

À la maison Colette-Julien, les femmes sont suivies par deux sages-femmes. En général, la mère accouchera en présence de la sage-femme qui l'a accompagnée et l'autre viendra en soutien pour s'occuper du nouveau-né.

Des économies

Mme Saint-Onge évalue à 400 000 \$ le budget d'implantation d'une maison des naissances. Le budget d'opération est équivalent, dit-elle. « Il en coûte moins cher pour un suivi et un accouchement avec sage-femme qu'en milieu hospitalier », soutient Christine Saint-Onge.

Selon Marie-Claude Joannis, le ministère de la Santé déposera sous peu une politique de périnatalité qui prévoit l'ouverture de 13 nouvelles maisons de naissances d'ici 10 ans. « Nous faisons tout pour que La Pocatière soit du nombre », conclut Mme Joannis.